ETOILE EURO ACTIONS 11/2025

SYNTHESE DE GESTION

30/09/2021

STRUCTURÉ ■

Données clés (source : Amundi)

Forme Juridique : **Fonds Commun de Placement (FCP)**
Classification AMF : **Fonds à formule**
Droit applicable : **de droit français**
Code ISIN : **FR0013433737**
Affectation des sommes distribuables : **Capitalisation**
Garant : **AMUNDI FINANCE**
Devise de référence de la classe : **EUR**
Actif géré : **35,74 (millions EUR)**
Unité de la première souscription : **5 Part(s)**
Périodicité de calcul de la VL : **Hebdomadaire**
Société de gestion : **ETOILE GESTION**
Eligible PEA : **Oui**
Frais d'entrée (maximum) : **2,00%**
Frais courants : **1,92%**

Données Clés - Fonds à formule

Date de lancement : **25/11/2019**
Durée de vie :
6 ans (hors cas de remboursement automatique)
Date d'échéance : **25/11/2025**
Nature de la protection : **Aucune**
Date De Sortie Conditionnelle : **25/11/2021**
24/11/2023

Profil de risque et de rendement (SRRI)

1	2	3	4	**5**	6	7

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

En cas de rachat avant l'échéance, le porteur prend un risque non mesurable à priori, le prix de vente étant fonction des marché ce jour-là. Le prix pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule.

Objectif d'investissement

L'objectif de gestion est de bénéficier d'une performance déterminée de la manière suivante :

À l'issue de la 2e année (le 25 novembre 2021) puis de la 4e année (le 24 novembre 2023), si l'Indice (1) enregistre une performance positive ou nulle par rapport à sa valeur initiale (1), alors le Fonds est remboursé automatiquement à l'une des dates prévues (5) (les autres cas ne s'appliqueront plus) :
• la Valeur Liquidative Finale est alors égale à la Valeur Liquidative Initiale (2) augmentée d'un gain fixe de 4,50 % multiplié par le nombre d'années écoulées (2 ou 4) (4).

Sinon, à horizon 6 ans, le fonds est remboursé le 25 novembre 2025 selon les modalités suivantes :
• si l'Indice (1) a baissé de plus de 35 % par rapport à sa valeur initiale (1) à l'issue des 6 ans, l'investisseur reçoit la Valeur Liquidative Initiale (2) diminuée de l'intégralité de la baisse (1) de l'Indice. Il subit alors une perte en capital égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice ;
• si l'Indice (1) a baissé de 35 % ou moins à l'issue des 6 ans, l'investisseur reçoit la Valeur Liquidative Initiale (2) ;
• si l'Indice (1) a enregistré une performance positive ou nulle à l'issue des 6 ans, alors l'investisseur reçoit la Valeur Liquidative Initiale (2) majorée de ce qui lui est le plus favorable entre la performance de l'Indice et un gain fixe (3) de 27 % (soit un taux de rendement annualisé minimum de 4,06%).

(1) définition précise au paragraphe « description de la formule » du Prospectus
(2) la Valeur Liquidative Initiale correspond à la valeur liquidative du FCP (hors frais d'entrée) établie le 25 novembre 2019
(3) appliqué à la Valeur Liquidative Initiale (hors frais d'entrée)
(4) soit un rendement annuel de 4,40 % à 2 ans ; 4,23 % à 4 ans
(5) soit un remboursement en date du 25 novembre 2021 à 2 ans ou 24 novembre 2023 à 4 ans
Pour plus de précisions sur la formule, veuillez-vous reporter au Prospectus du fonds.

Valeur Liquidative

VL de référence * : **100**
Date VL encours FAF : **27/09/2021**
VL : **107,6500**
Evolution depuis l'origine : **7,65%**

NB : L'évolution de la valeur liquidative en cours de vie ne reflète pas la performance finale offerte par le placement. Ce fonds bénéficie d'un objectif à l'échéance défini dans les documents contractuels. Il est important de conserver ce support jusqu'à l'échéance pour bénéficier de la formule.

* La valeur liquidative de référence correspond au prix d'une part au lancement de la formule (hors frais).

ETOILE EURO ACTIONS 11/2025

SYNTHESE DE GESTION
30/09/2021

STRUCTURÉ ■

	Euro Stoxx 50
Niveau initial	**3706.97**
27/11/2019	**3712.85**
28/11/2019	**3704.48**
29/11/2019	**3703.58**

Niveau actuel de l'indice pour information

Evolution par rapport à son niveau initial (source Bloomberg)	**12,37%**

Frais de sortie

Aux échéances finales ou anticipées : néant
1,00 % aux autres dates dont le 25 novembre 2021 et le 24 novembre 2023 si la formule n'est pas remboursée

Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique, disponible sur le site de l'AMF ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHESE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.